



Commission Départementale de l'Arbitrage

- Réunion du 19 décembre 2018 -

Procès-verbal n° 03/1819

Validé le 28 février 2019

Présidence : M. Cédric SZOSTAK

Présents : Mme Manon PERSICHETTI et MM. Freddy BECAR, Jean-Pierre CIESELSKI, Arnaud DARCO, Vincent DAVID, Éric DELBARRE, David DEVOUGE, Bernard LEFEBVRE, Damien ROSSINI, Romain SORIAUX, Guillaume TLALKA

Excusés : MM. Jérémy DENOYELLE, Mouhade LAÏDI, Dave LECLERCQ, Didier WOLFF-DESPINOY

Préambule – M. Cédric SZOSTAK

Le compte-rendu de la réunion du 30 octobre 2018 est approuvé et devient le procès-verbal n° 02/1819. Il sera transmis au District pour information et parution et à la CRA pour information.

M. Théo Tournay (JAD) a été convoqué en marge de cette réunion pour effectuer un rattrapage du séminaire de rentrée. M. Thibault Leuzierre, absent excusé, sera reconvoqué à une date ultérieure.

La réunion de CDA a été précédée par l'audition de 3 arbitres, chacun convoqués distinctement pour justifier leur attitude, leur comportement au cours des situations qui leur sont reprochées. Ils ont tous été entendus par les 3 mêmes membres de la CDA, dont le président Cédric Szostak. Ils ont été informés à l'issue de l'entretien des décisions prises à leur rencontre.

Informations diverses – M. Romain SORIAUX

Mail de Kévin Warlouzé (JAD) annonçant sa démission : remerciements pour les services rendus. Les membres de la CDA lui souhaitent une pleine réussite dans la réalisation de son projet.

Nouvelle adresse mail de Philippe Laurent (D1) et Pierre Lerche (observateur).
Nouvelles coordonnées de Philippe Bay (D1).

Mails de Marcel Moreau à propos de frais non réglés : transmis au District, suivis par la CDA.

Mail de Pierre Choquez, ancien arbitre du District Escout, demandant l'accès au titre d'arbitre honoraire : réponse faite.

Mail de Corentin Dubois (JAD) prévenant de son hospitalisation et de son indisponibilité jusqu'au 7 janvier 2019 : la CDA lui souhaite un prompt rétablissement.

Arrivée dans le District Escout de Jérôme Meillet originaire du District du Cher : rattaché au club de Beaufort/Limont-Fontaine, il intègre la catégorie des arbitres centraux D3.

La CDA invite les arbitres, qui n'auraient pas encore reçu leur nouvel écusson, à **se rapprocher de Freddy Becar par mail** (pour rappel fbear@fff.escaut.fr).

Romain Soriaux rappelle aux responsables de pôles les modalités à suivre et les délais à respecter pour la réservation des salles et du matériel du District ainsi que pour les commandes alimentaires.

Observations – M. Arnaud DARcq

A ce jour, 191 observations ont été réalisées soit environ 59% du total prévu en début de saison. Ci-dessous le tableau détaillé :

	A faire	Réalisées	Pourcentage
Conseils Cdts Ligue	12	12	100%
D1 pré-sélection Cap Ligue	8	3	38%
D1 (en panel)	53	31	58%
D2	46	26	57%
D3	23	7	30%
D2-D3 Espoirs	22	8	36%
AAD1-AAD2 Cap Ligue	8	2	25%
AAD1 (en panel)	18	8	44%
AAD2	17	8	47%
Passerelle Seniors	9	0	0%
JAD	68	66	97%
Candidats	38	20	53%
TOTAL	322	191	59%

Arnaud Darcq indique que 18 arbitres reçus lors de la formation initiale de septembre-octobre 2018 ont d'ores et déjà validé leur pratique sur le terrain (11 seniors et 7 jeunes).

Dans le cadre de la promotion accélérée et après lecture de leurs rapports d'observations, la CDA valide, après proposition d'Arnaud Darcq, la nomination à compter du 1^{er} janvier 2019 de MM. Jean-Baptiste Crommelinck et Nathan Louvet dans la catégorie D1.

Par conséquent, ils ne seront pas classés à l'issue de la saison et Arnaud Darcq, responsable de la filière Espoirs, les rencontrera pour évoquer les attentes à ce niveau et les accompagnera lors de leur première rencontre en D1 (observation conseil).

La CDA instaure un critère supplémentaire à appliquer à partir de la saison 2019-2020 pour intégrer la filière Espoirs.

Arnaud Darcq souhaite attirer l'attention des membres de la CDA sur 2 points particuliers :

- certains arbitres se rendent au stade dans une tenue vestimentaire qui ne donne pas une image favorable des représentants du District qu'ils sont lorsqu'ils sont désignés sur un match
- le rôle de délégué de terrain est une fonction officielle et demande un sérieux que de nombreux dirigeants de club semblent ne pas mesurer. Un sérieux rappel au devoir de la charge de délégué est fait à l'ensemble des clubs du District.

Pôle « Formation et Stage » - MM. Guillaume TLALKA et David DEVOUGE

David Devouge confirme les chiffres d'Arnaud Darcq en ce qui concerne les candidats reçus en théorie et vus sur le terrain. Il précise en outre qu'un autre candidat est à revoir.

L'amélioration des évaluations et la motivation dont font preuve les candidats montrent que la session de septembre confirme les bonnes impressions perçues à ce moment-là. Certains sortent déjà du lot.

On peut déjà établir les points assimilés par les candidats (gestuelle, sifflet, FMI) et les points sur lesquels nous devons insister (occupation du terrain, loi 12, placements). Dès la session de Noël 2018, la formation initiale va mettre l'accent sur ces thématiques.

La formation initiale en arbitrage du 27,28 et 29 décembre se déroulera sur les sites de Marpent et Bruay sur Escaut (remerciements aux clubs pour le prêt des installations). A ce jour, 40 dossiers complets sont arrivés au District comprenant 80% de jeunes et 2 féminines.

David Devouge, également président de la commission d'éthique du District Escaut, sollicite le passage devant la CDA de 2 arbitres pour des manquements.

Guillaume Tlalka informe la CDA qu'un stage des arbitres D2 est prévu au District la matinée du samedi 26 janvier 2019.

Léo Terrier a été nommé Jeune Arbitre de Ligue à l'issue des 3 observations qu'il a passées en ce début de saison. Félicitations à lui. Preuve supplémentaire de la qualité des candidats présentés par la CDA Escaut.

Guillaume Tlalka évoque la formation des arbitres D3. Etant donné leur nombre important, il est nécessaire de sectoriser les sessions de formation afin de toucher un maximum d'arbitres.

Enfin Guillaume Tlalka invite la CDA à poursuivre sa politique de formation des arbitres expérimentés en les dirigeant vers les sessions de formation d'initiateur en arbitrage (gérée par la Ligue de Football des Hauts de France).

Commission Départementale de Promotion de l'Arbitrage (CDPA) - M. Jean-Pierre Cieselski

Le 27 novembre 2018 a eu lieu la 1^{ère} réunion de la CDPA. Cette commission a pour but d'informer et de sensibiliser aux lois du jeu toutes les familles du football, d'initier à l'arbitrage et de former les référents en arbitrage.

En outre, pour la saison 2018-2019, la Commission Régionale de Promotion de l'Arbitrage a souhaité axer son travail et celui des CDPA autour de 2 points :

- le recrutement d'arbitres féminines (récolter les fruits de la Coupe du Monde féminine en France en juin-juillet 2019)
- la désignation d'un référent arbitre par club. Celui-ci ne peut pas être un arbitre officiel du club. Ce référent est obligatoire dans les clubs dont une équipe au moins évolue en Ligue en 2018 et deviendra progressivement obligatoire pour tous les clubs des districts d'ici à 2021.

Cette commission, présidée par M. Jean-Pierre Cieselski, est composée des représentants des familles du football, d'arbitres en activité et des associations d'arbitres : Mme Manon Persichetti et MM. Cédric Szostak, Didier Wolff-Depinoy, Vincent David, Manuel Bezin, Dave Leclercq, Guillaume Tlalka, David Devouge, Jean-Jacques Ladureau, Francis Olivier, Yohann Greffe.

Les membres se mettent tout de suite au travail autour de la thématique du référent en arbitrage des clubs : des listes de contacts de personnes, de clubs sont établies. Le district de la Somme, bien avancé dans ce domaine, sera contacté pour échanger les pratiques. Les tâches sont réparties entre les membres.

Pôle Jeunes – M. Damien Rossini

Bilan du stage jeunes du 15/12/2018 : 25 jeunes ont participé sur 49 possibles.

2 jeunes n'ont pas répondu aux multiples sollicitations et sont sortis du processus Cap ligue pour lequel ils avaient postulé. Les 7 autres jeunes Cap'Ligue absents mais justifiés seront reconvoqués pour un rattrapage. Ils seront tous les 9 retirés des désignations pendant 2 semaines.

Un point est fait sur les observations jeunes dans le cadre du processus Cap Ligue.

Damien Rossini soulève le point suivant : certains jeunes arbitres, reconnus en situation de handicap dans la « vie civile », ne bénéficient pas lors des tests théoriques d'un supplément de temps (en général 1/3 en plus) comme ils peuvent en bénéficier lors d'examens scolaires ou professionnels (brevet, baccalauréat, concours, ...). Il ressort des débats que, tant que les examens de Ligue pour lesquels nous préparons nos jeunes, ne proposent pas cette possibilité, il est inutile de le proposer pour les examens de district.

Absent sans justificatif sur une rencontre Ligue, un JAD est retiré des désignations pendant 4 semaines.

Tour de table

Bernard Lefebvre : à la suite d'une observation, demande que l'arbitre prometteur soit suivi cette saison.

Freddy Becar : alerte l'ensemble des arbitres du District à propos des désistements tardifs trop fréquents. Il demande une clarification sur la procédure de vérification des joueurs et des équipements d'avant match. Il a été missionné pour établir la possibilité de désigner des arbitres de l'Escaut dans le District de l'Aisne.

Vincent David : évoque des contacts pris avec la Fédération Française de Sports Adaptés.

Dernière minute :

- *le président de la CDA Escaut et tous les membres de la commissions présentent leurs plus sincères condoléances à M. Nicolas SIMEON, professeur d'EPS au collège-lycée Saint-Luc de Cambrai, suite au décès de son épouse.*
- *Les obligations médicales des dossiers des arbitres changent pour la saison 2019-2020. Comme indiqué dans l'illustration ci-dessous, il est nécessaire de prendre les rendez-vous avec les spécialistes le plus rapidement possible. Un exemplaire du nouveau dossier médical actualisé va être envoyé individuellement à chaque arbitre et sera également disponible sur le site du District Escaut.*

EXAMEN CARDIOLOGIQUE	Facteur de risque hors âge	Âge	Examen à effectuer (Homme et Femme) selon la périodicité suivante (*)	
	-	Jusqu'à 34 ans inclus		Uniquement lors de la 1 ^{ère} licence
0 ou 1	dès 35 à 50 ans inclus		Tous les 5 ans : ECG de repos + Épreuve d'effort à visée cardiologique	
	dès 51 ans à +		Tous les ans : ECG de repos Tous les 5 ans : Épreuve d'effort à visée cardiologique	
2 ou +	dès 35 ans à +		Tous les ans : ECG de repos Tous les 5 ans (protocole minimum) : Épreuve d'effort à visée cardiologique ● <u>Selon avis médecin ou cardiologue</u> : La fréquence peut être modifiée et d'autres examens demandés	
(*) en dehors de tout signe fonctionnel ou d'examen nécessitant un avis cardiologique et/ou des examens supplémentaires				

Joindre :
Tracé et interprétation (non automatique) de l'ECG et les conclusions des autres examens

Début de réunion : 18h30

Fin de réunion : 20h30

Prochaine réunion : sur convocation

Le président de la CDA

M. Cédric SZOSTAK

Le secrétaire général de la CDA

M. Romain SORIAUX